



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1994/67
23 mai 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1994
New York, 27 juin-29 juillet 1994
Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS SOCIALES, HUMANITAIRES ET DROITS DE L'HOMME :
ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE, AIDE HUMANITAIRE ET
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

Aide au Yémen

Rapport du Secrétaire général

INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 1993/58, le Conseil économique et social, reconnaissant que le Yémen se heurtait à des problèmes du fait de l'unification du pays, du retour des expatriés yéménites, de l'afflux de réfugiés et de récentes catastrophes naturelles, a instamment prié la communauté internationale, les États Membres et tous les organismes des Nations Unies, en particulier les institutions spécialisées, d'aider le Yémen à faire face à la situation d'urgence et à mobiliser ses propres ressources et de fournir une assistance au Gouvernement pour appuyer ses efforts de reconstruction et de développement. Il a par ailleurs prié le Secrétaire général de lui présenter lors de sa session de fond de 1994 un rapport sur l'application de cette résolution.

MOBILISATION DE L'ASSISTANCE INTERNATIONALE

A. Programme de relèvement d'urgence

2. Pour répondre aux besoins des personnes rapatriées à la suite du conflit entre l'Iraq et le Koweït – infrastructure, création d'emplois, etc. –, la Banque mondiale et le Gouvernement yéménite ont, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes des Nations Unies, mis au point un programme de relèvement d'urgence multisectoriel d'un montant de 245 millions de dollars, portant sur des secteurs très divers, notamment la construction de routes, l'enseignement, l'agriculture et le bâtiment.

* E/1994/100.

3. La Banque mondiale a mobilisé à ce jour 60 millions de dollars sous forme de crédits et de subventions à un projet de relèvement d'urgence, dont 33 millions de dollars provenant de ses propres fonds et de l'Association internationale de développement (IDA), 15 millions de dollars de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) et 4,5 millions de dollars de l'Allemagne. Le PNUD a fourni 400 000 dollars au titre des ressources spéciales du programme destinées à aider les pays touchés par la crise afin d'aider l'Administration yéménite qui coordonne les activités menées au titre de ce projet.

4. Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Gouvernement des Pays-Bas et d'autres donateurs ont également mobilisé des ressources en vue de la réalisation des objectifs du programme, de sorte que le montant total annoncé s'élève à 86 millions de dollars. Il reste à trouver 159 millions de dollars pour réaliser toutes les activités prévues. À ce jour, la Banque mondiale a décaissé 60 % des fonds qu'elle avait annoncés, l'USAID 25 % et l'Allemagne 95 %.

B. Mesures prises par les organismes des Nations Unies

1. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

5. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a répondu aux besoins d'urgence du Yémen par des interventions concernant la réinstallation des rapatriés, la lutte contre le choléra et l'accueil des réfugiés somalis. En décembre 1990, le Directeur général de l'UNICEF a approuvé le prélèvement de 160 000 dollars du Fonds de réserve pour les secours d'urgence en réponse à l'appel lancé par le Gouvernement en vue d'une aide d'urgence. Ces fonds ont servi à acheter et à transporter par avion 14 tonnes de nécessaires médico-sanitaires d'urgence pour la région de Tihama. L'UNICEF a approuvé par la suite, en janvier 1991, un prélèvement de 100 000 dollars sur ce même fonds pour acheter des vaccins et financer des activités sur le terrain.

6. À la demande du Gouvernement, l'UNICEF a expédié par avion des fournitures médicales d'un montant de 22 000 dollars pour lutter contre le choléra.

7. Pendant la phase critique de l'afflux de réfugiés somalis, l'UNICEF a fourni, par l'intermédiaire de Médecins sans frontières et du Croissant-Rouge, du lait et des vivres aux enfants des camps situés sur le rivage et a contribué à la campagne de vaccination des jeunes enfants contre la rougeole et à la mise en place d'un service de thérapie de réhydratation par voie orale.

2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

8. Dans le cadre du programme de relèvement d'urgence, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a redéfini son programme d'assistance au Yémen afin d'aider ce pays à mener des interventions dans trois domaines majeurs : a) protection et aménagement des sols et des ressources en eau (foresterie, aménagement des parcours, élevage, etc.); b) établissement de systèmes de production adéquats pour les cultures vivrières et fourragères (commercialisation, stockage, crédit); c) mise au point d'une

approche participative afin de fournir de meilleurs services d'appui primaire aux petits producteurs grâce au resserrement des liens entre la recherche et la vulgarisation agricoles.

9. C'est dans ce cadre que la FAO a réalisé, à l'aide de ses ressources en matière de coopération technique, une étude du secteur agricole à laquelle ont participé les pouvoirs publics, l'université, des groupes privés et des donateurs et qui a permis de cerner les problèmes et de recommander des solutions.

10. Par ailleurs, grâce au Fonds d'affectation spéciale des Pays-Bas, la FAO a entrepris d'évaluer, sur la base d'une approche participative, les ressources écologiques de manière à planifier l'utilisation des sols, ce qui permettra d'attribuer les terres selon les besoins des collectivités. Grâce au Fonds d'affectation spéciale suisse, elle aide les autorités chargées de la foresterie et de l'aménagement des parcours à mettre en valeur et protéger la végétation naturelle et à lutter contre la désertification. Elle réalise à l'aide d'un financement du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) un projet de planification familiale en milieu rural qui s'insère dans le cadre de la recherche et de la vulgarisation agricoles. Elle a également participé à la formulation initiale du projet pilote de réinstallation des rapatriés à Tihama, dont le PNUD assure la coordination.

11. La FAO est chargée de formuler un projet de développement rural intégré dans le gouvernorat d'Abyan, qui sera financé par le PNUD. Elle devra également fournir une assistance technique destinée aux petits éleveurs de sorte à améliorer les revenus des ménages et créer des emplois dans la production de cultures fourragères et l'élevage.

3. Programme des Nations Unies pour le développement

12. Outre sa contribution au programme de relèvement d'urgence, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fourni au Yémen 100 000 dollars au titre des ressources spéciales du programme, à la suite des deux catastrophes naturelles qui ont touché le pays. En février 1993, en effet, des pluies torrentielles et des crues subites ont fait 38 morts, détruit 5 530 maisons et fait environ 33 000 sans-abri dans les quatre gouvernorats d'Aden, de Lahej, d'Abyan et de Shabwa, situés dans la partie méridionale. Elles ont détruit des logements, des immeubles, des infrastructures d'irrigation et de lutte contre les inondations et ravagé les cultures, l'élevage et les infrastructures publiques. À la suite d'un appel lancé par le PNUD et le Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU, des bailleurs de fonds (États-Unis, Pays-Bas, Royaume-Uni et Australie) ont fourni une assistance d'un montant de 390 000 dollars. Les fonds, qui ont tous été décaissés, ont permis d'acquérir, d'une part, des médicaments et du matériel médical destiné à traiter les malades et prévenir des épidémies et, de l'autre, du matériel de vidange et de nettoyage des égouts. On estime à 312 millions de dollars le coût des dégâts directement imputables aux crues éclair de février 1993, dont 123 millions pour le seul aéroport international d'Aden.

13. En mai 1993, des essaims de criquets se sont abattus sur les gouvernorats de Marib et de Shabwa, ravageant les pâturages et les cultures céréalières et

/...

fruitières sur quelque 5 580 kilomètres carrés. Le PNUD a fourni un soutien logistique à la campagne de pulvérisation par avion coordonnée par la FAO et financée par le Gouvernement yéménite et divers donateurs.

14. En janvier 1994, des représentants du Gouvernement et du PNUD ont participé à un stage financé par le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement et la Division des programmes régionaux du Bureau régional pour les États arabes et portant sur les moyens de mobiliser davantage de ressources grâce à une meilleure coordination et gestion de l'aide. On prévoit de revoir complètement le projet du PNUD relatif au renforcement des capacités du Ministère de la planification et du développement et exécuté par les autorités nationales, de façon à améliorer la mobilisation des ressources nécessaires à sa réalisation.

15. Le premier programme du Yémen, dont le chiffre indicatif de planification (CIP) s'élevait au départ à 42,6 millions de dollars pour la période quinquennale 1992-1996, fait suite aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et sociale relatives à l'aide au Yémen, qui dataient de décembre 1990. Il porte principalement sur la planification stratégique, le perfectionnement des cadres, le développement humain et la gestion des ressources naturelles. Le PNUD a fourni des capitaux de lancement destinés à favoriser la planification stratégique du développement industriel et l'investissement dans le secteur privé, la santé et la participation des femmes au développement. Le Gouvernement a demandé au PNUD de l'aider à préparer une note de stratégie nationale.

16. D'importantes études sectorielles et sous-sectorielles ont été réalisées à l'échelon national, qui portaient sur la formation professionnelle, l'environnement, l'eau et la privatisation et ont abouti à des propositions de programmes et projets; toutefois, du fait des affrontements politiques internes, le processus d'approbation et d'établissement des budgets y relatifs a été beaucoup plus long que prévu. À la fin de janvier 1994, le montant total des projets déjà dans la filière atteignait cependant 11,1 millions de dollars. L'un d'entre eux, parmi les plus importants et qui en est au stade de l'approbation concerne la gestion des ressources en eau; d'un montant de 4 millions de dollars, il devrait être en partie financé par les Pays-Bas, qui ont annoncé une contribution de 2 millions de dollars au titre de la participation aux coûts. L'examen à mi-parcours du programme de pays, prévu pour octobre 1994, permettra de se pencher sur quatre secteurs majeurs : eau, participation des femmes au développement, environnement et secteur public.

17. Le Gouvernement étudie les modalités de l'assistance aux rapatriés, le PNUD y apportant une contribution de 1,5 million de dollars. Les rapatriés ont besoin de vivres, d'abris, de services en matière de santé, d'éducation et d'autres services ainsi que d'emplois. Le PNUD, la FAO et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) sont sur le point de parachever un projet de développement rural intégré pour la réinstallation des rapatriés à Tihama, mais il reste à distribuer les terres visées. Il s'agit d'installer quelque 5 000 rapatriés sur des terres choisies par les autorités pour leur permettre de se consacrer à l'agriculture et à l'élevage. La collectivité locale en tirera aussi profit dans la mesure où les sols seront mieux utilisés et plus productifs et des emplois seront créés.

4. Programme alimentaire mondial

18. En réponse à l'appel lancé par le Gouvernement pour faire face à la situation d'urgence créée à Aden par les crues éclair de février 1993, le Programme alimentaire mondial (PAM) a approuvé une assistance en faveur des 3 000 victimes, d'un montant estimé à 118 000 dollars pour une période de six mois.

19. Une aide alimentaire d'un montant de 1,7 million de dollars a été fournie à quelque 31 000 réfugiés éthiopiens et somalis depuis février 1992. Actuellement, le PAM continue de prêter assistance à 13 000 réfugiés.

20. Les activités de reconstruction et de développement du PAM au Yémen portent sur la création d'infrastructures en milieu rural (13,5 millions de dollars) et la protection des sols et des ressources en eau (6,5 millions de dollars).

21. Dans le secteur de la santé et de l'éducation, le PAM aide le pays dans le cadre de trois projets, concernant l'enseignement primaire (21,6 millions de dollars), les centres de santé maternelle et infantile (9,5 millions de dollars) et les dispensaires, les hôpitaux et les centres sociaux. Dans le cadre de ce dernier projet, que l'on redéfinit actuellement et dont on ne connaît pas encore le coût estimatif, le PAM a fourni à ce jour une aide alimentaire d'un montant de 23,5 millions de dollars.

5. Fonds des Nations Unies pour la population

22. On a enregistré en 1993 des progrès importants dans l'exécution du programme de pays du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour 1992-1996. Les activités ont porté pour l'essentiel sur la mise en place de la politique nationale en matière de population. On a organisé en 1993 sept stages sectoriels pour étudier les modalités d'application et l'impact de la politique nationale en matière de population et trouver le moyen d'intégrer systématiquement les variables démographiques dans la planification nationale du développement.

23. Compte tenu des objectifs et des priorités du Gouvernement dans le secteur de la santé, le FNUAP a approuvé et exécuté un important projet, d'un montant de 3 millions de dollars, pour aider les pouvoirs publics à améliorer l'accès aux soins de santé maternelle et infantile, y compris la planification familiale, et leur qualité.

24. Le FNUAP apporte également une assistance dans le domaine de l'information démographique, de l'éducation et de la communication en matière de population, en réalisant différents projets sectoriels à travers le pays. Il met l'accent sur l'élaboration d'une approche multimédia destinée à encourager l'utilisation des services de santé génésique et à sensibiliser les groupes cibles à d'autres questions relatives à la santé familiale, telles que l'allaitement maternel et la prévention des maladies sexuellement transmissibles, notamment le sida.

25. Le FNUAP continue de mettre l'accent sur le fait qu'il faut faire ressortir les spécificités de chaque sexe dans le cadre des recensements et autres enquêtes démographiques pour avoir une idée exacte de la place qu'occupe la

femme aux plans socio-culturel et économique et en particulier du rôle qu'elle joue dans l'activité économique. Initiative importante à cet égard, lancée en collaboration avec l'Université de Sanaa, le séminaire national sur la législation relative au statut de la femme yéménite s'est tenu en novembre 1993.

26. Le FNUAP oeuvre aussi avec des organisations non gouvernementales à la réalisation de programmes destinés à assurer des services d'éducation sanitaire aux familles des collectivités locales.

6. Organisation mondiale de la santé

27. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a répondu à l'appel du Gouvernement en faveur d'une aide d'urgence dans un certain nombre de domaines importants, en assurant à la fois des soins de santé préventifs et curatifs. Depuis 1990, la lutte contre les maladies diarrhéiques est considérée comme une priorité absolue du fait du grand nombre de cas et de décès constatés au Yémen. L'OMS a fourni à cet effet au Ministère de la santé publique et administrations connexes une assistance financière et technique d'un montant de 550 000 dollars. Elle a apporté une contribution de 1,5 million de dollars à la lutte contre d'autres maladies transmissibles, notamment le paludisme, la schistosomiase, la lèpre, l'onchocercose et les infections des voies respiratoires supérieures.

28. Depuis 1990, l'OMS a consacré 800 000 dollars au perfectionnement du personnel de santé. Le coût de la promotion de la santé et de la prévention des maladies – lesquelles recouvrent un grand nombre d'activités portant sur l'éducation et l'information en matière de santé, la vaccination, les soins de santé maternelle et infantile et la nutrition – s'élève à 1,2 million de dollars. La santé est, au Yémen, un domaine particulièrement déficient. Pour en améliorer la gestion, l'OMS a apporté, pendant la période considérée, une assistance d'un montant de 700 000 dollars.

29. L'OMS a fourni au Gouvernement yéménite un montant de 60 000 dollars au titre de son budget ordinaire pour l'achat de médicaments essentiels et de vaccins, ainsi que 1 million de dollars chaque année au titre de son fonds de contributions volontaires.

30. Pour aider le Yémen à faire face aux besoins qui lui sont propres, l'OMS a intensifié sa collaboration avec les pouvoirs publics en vue de mettre en place les infrastructures nécessaires à la mise en valeur des ressources humaines, aux installations de santé du niveau du district fondées sur la prestation de soins de santé primaires, à la mise en place de systèmes d'information et au financement de la santé. Ces activités sont financées par des ressources extrabudgétaires d'un montant annuel d'environ 500 000 dollars.
